

Les visées économiques de Vichy...

L'article 3 décret-loi du 18 novembre permet d'astreindre les «*indésirables*» à «*tous travaux intéressant la défense nationale*» mais pas que: tous les travaux d'intérêt général et particulier !

C'est du travail forcé.

Le projet à l'Administration de Vichy de gagner des terres sur le lit de la Durance réactive un projet ... datant de 1903; la Municipalité Siaud avait initié un projet d'endiguement !

Disons-le, aucun document n'atteste de la réalisation des objectifs.

Les moyens techniques mis en œuvre sont rustiques, eu égard aux dimensions du projet: pelles, pioches, râtaux et brouettes...

L'Administration est contrainte de faire appel aux Oraisonnais qui prêtent des outils.

Du travail et un salaire de misère !

Les Ponts et Chaussées sont responsables des travaux.

L'analyse des documents internes donnent renseignements sur l'activité :

« *Les 320 à 350 hommes sont constitués en 7 groupes de 40 à 50 hommes. »*

Ils travaillent 6 jours par semaine.

La journée de travail est de 8hrs et s'arrête à 18 Hrs00.

Le «*Dimanche libre à 14 hrs, pas de travail ce jour là. »*

Les internés sont rémunérés par quinzaine

Le salaire est composé de 3 éléments:

- La base, avec un tarif horaire de 1 Frs
- Une bonification à taux unique pour enfant à charge: 1,50 Franc pour 2 enfants et plus.
- Une seconde, pour les heures supplémentaires variant de 0,50 à 1 Franc appliquée à la base sans excéder 2 Frs.

Les internés donnent leur accord par émargement.

Le meilleur salaire est de 234 Frs par mois:

Comparé à la moyenne des salaires mensuels ruraux en 1941: 1050Frs, une misère.

En regard, le prix des denrées: en 1940, le prix du kilo de pain est de 3,85 Frs et celui du lait de 1,80Frs le litre.

Et des salaires qui tardent à ne sont pas payés...

A la fermeture du camp, les internés sont dirigés vers d'autres camps dont celui de S^t Sulpice-la-Pointe (Dép. 81) où ils arrivent le 9 février.

La liquidation administrative du camp « oublie » de payer quelques factures: une partie des salaires n'est pas versée.

Les internés émettent une réclamation.

Au terme d'un échange entre les différentes administrations, le «Chef de camp de la Sureté nationale de St Sulpice» dans un courrier du 20 janvier 1942 (soit un an après!) au Préfet des B.A. « *accuse réception de la somme de 23,029Frs ⁽¹⁾ à destination des Travailleurs du camp d'Oraison.* »

Des moyens de terrassement dérisoires

INVENTAIRE CONTRADICTOIRE DU MATERIEL
mis à la disposition du C.S.S. par les PONTS & CHAUSSEES
et du MATERIEL rendu en fin de travaux.

Nature des Outils	Nombre d'Outils fournis au C.S.S.	Nombre d'outils rendus le 7/2/41	MANQUANTS à la date du 7/2/41.
PELLES	147	147	2
PIOCHES	72	70	
HACHES	21	21	
HACHETTES	5	5	
SERPES	17	12	5
COUPE-BUISSON	6	5	1
MASSES FER			
MASSES BOIS			
SCIES			
PASSE-PARTOUT			
PINCES DE CARRIERES			
TENAILLES			
MARTEAUXRIDOIRS			
BECHE			
BROUETTES	15	15	
LIMES	8	8	
HAPES BOIS	2	2	
ENCLUMES	1	1	
TENAILLES FORGERONS	1	1	
ETAUX	1	1	
TIRE-POINT	3	3	
COINS A BOIS	3	3	
BOTTES	9	9	
HOUES	4	4	
PAULX	6	6	
COFFINS	5	5	
PIERRES A PAULX	6	6	
ENCLUMES & MARTEAUX DE PAULX	1	1	
FORGES	1	1	
RATEAUX FER	2	2	

Remarquer :
 Les principaux outils : pelles et pioches. 147/72
 2 ont été égarées, ainsi qu'une paire de tenailles...
 La conformité de l'inventaire attestée par le Commandant du camp et l'ingénieur TPE (?)

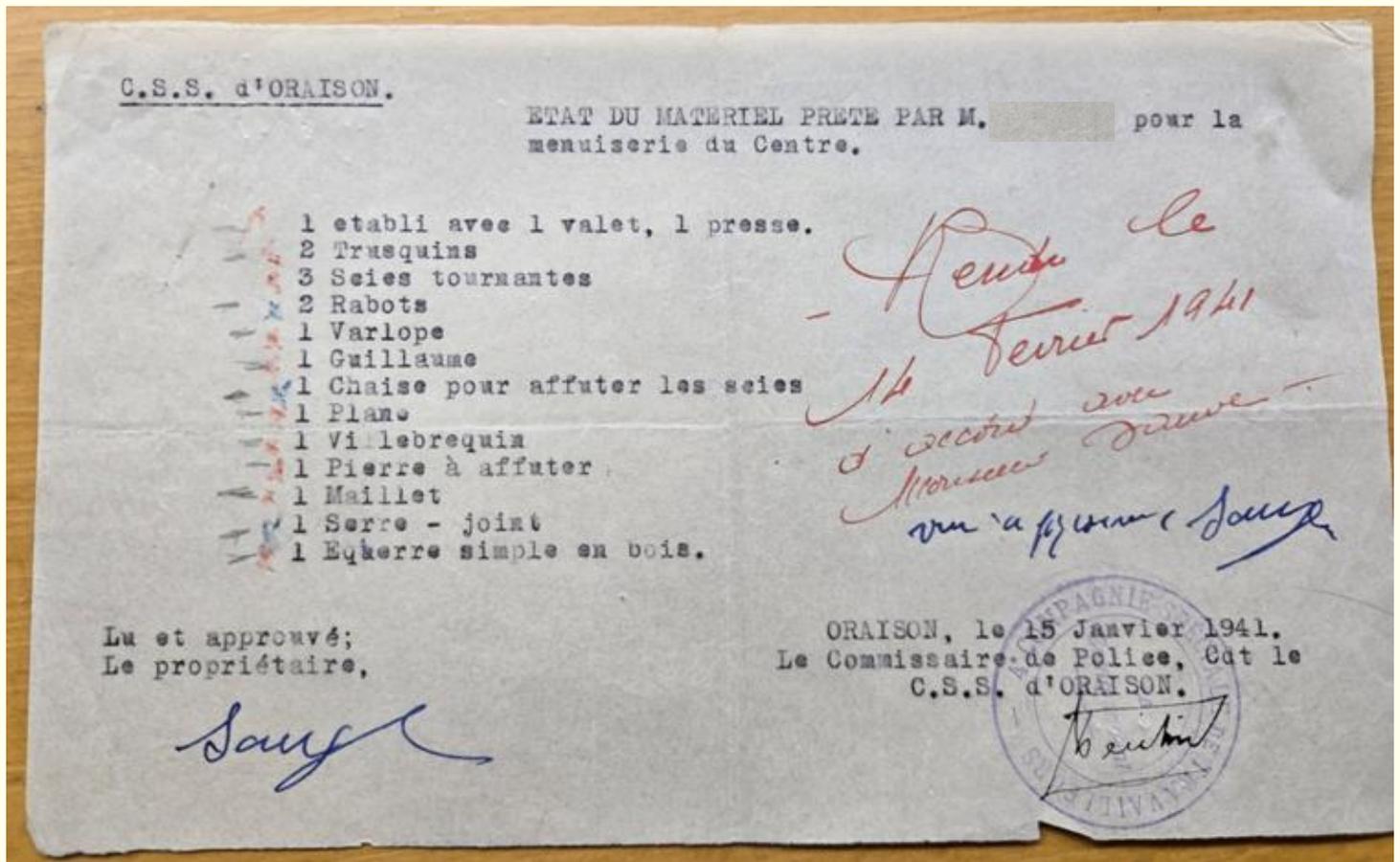
Certifié conforme à l'Inventaire passé ce jour
A Oraison le 7/2/41.....

L'Ingénieur T.P.E. *[Signature]* Le Commissaire Cdt., le C.S.S. *[Signature]*

N. COMPAGNIE SPECIALE DE TRAVAUX
LE
Comme

Ci-dessus : du matériel de ... cantonnier pour un projet digne d travaux publics!

Oraisonnais prêtent des outils élémentaires...



Ci-dessus: Des outils indispensables pour des activités de menuiserie sont prêtés par un nhabitant.

Noter les doubles pointages des outils: il ne manque rien !
La restitution est différée au 14 février mais avec l'accord du prêteur !